

PROCÈS VERBAL
Réunion du Conseil d'École du
lundi 19 mars 2018

Madame CASTILLON, directrice de l'école, a ouvert la séance à 18h15.

Étaient présents :

- Mmes GILLET, CARVALHO, LECOURT, LAURENT et MM DINOCHÉAU et BRETON, **professeurs**,
- Mmes BORDEAUX, DELANOUE, GAUBUSSEAU et MARCHAND, **parents élus**,
- Mme COULON, **Adjointe au Maire**,

Étaient excusés et/ou absents :

- Mme GOURDY, **Inspecteur de l'Éducation Nationale**
- Mesdames du RASED
- M. HUARD, **du Service Enfance Jeunesse**
- Mme GUILLOT, **professeure** à temps partiel à l'école et Mme BOUGON, **professeure remplaçante** de Mme CRÉTOIS, en Congé Maternité.
- M. MAILLARD, **Conseiller Municipal**
- Mmes MERCENT, FORTIN, GIRARDOT, CALBRY et DODIN, **parents élus**

Madame CASTILLON commence par rappeler l'ordre du jour de ce deuxième Conseil d'École de l'année scolaire 2017/2018.

Elle propose aussi à M. BRETON de se présenter à madame COULON et aux parents élus. Il est convenu en ce début de réunion que le **prochain Conseil d'École** se tiendra le **mardi 12 juin 2018**.

Les parents élus lisent les questions diverses, rédigées par des parents d'élèves, en réponse à leur appel, de façon à les intégrer aux points de l'ordre du jour lorsqu'elles s'y rapporteront.

Elles sont formulées comme suit :

1 ■ « La position de M. GLINCHE au sujet de la réforme scolaire est appréciable et justement argumentée dans l'intérêt des enfants. J'approuve cette décision ! (Message à transmettre à nos élus locaux) »

2 ■ « Je trouve dommage que vous mainteniez le rythme scolaire à 4,5 jours. Ma fille, élève de la classe ULIS, n'ira pas le mercredi matin, d'autant moins que sa sœur, qui est sur le Mans, n'a pas école. Les enfants sont fatigués. Je vois la différence depuis que ma fille n'y va plus. »

3 ■ « Sécurité aux abords de l'école :

L'entrée de l'école se fait par la rue du Haras dans une portion limitée à 30km/h. Pour autant, cette limitation de vitesse n'est pas respectée par de nombreux automobilistes.

Ainsi, il est difficile de faire traverser nos enfants aux passages pour piétons. Parfois nos enfants sont engagés sur ce passage qui leur est réservé ; pour autant, les voitures passent sans s'arrêter, sans compter les accidents matériels qui surviennent à cet endroit.

Qu'est-il prévu pour faire respecter cette zone à 30km/h destinée à la base pour la sécurité de nos enfants ?

Dos d'âne ? Ralentisseurs ? Rétrécissement de la voie ? Agent scolaire au passage pour piétons pour faire passer les élèves ?

Faut-il attendre un accident corporel avant de faire quelque chose... ? »

4 ■ « Où peut-on lire le compte rendu du dernier Conseil d'École ?

Quel rythme scolaire est retenu pour la rentrée ? J'ai eu ma réponse dans le courrier de la Mairie. Je trouve qu'il correspond au rythme pour l'apprentissage des enfants. De plus, ma fille est triste quand je lui fais rater les TAP. »

❶ **Approbation du PV de premier Conseil d'École 2017/2018**

Le projet de procès-verbal du 9 novembre 2017 avait été envoyé par mail aux diverses parties et il a donc été relu et modifié.

Il est validé par toutes les personnes présentes.

Réponse à la question n°4 :

Le procès-verbal sera affiché dans les panneaux d'affichage de l'école. Les enseignants proposent à la mairie de mettre le compte-rendu en ligne sur le site de la ville. Un message informant les parents de ce nouveau fonctionnement sera collé dans les cahiers de liaison. Afin de raccourcir les délais de publication, les enseignants proposent de publier un compte-rendu, qui sera toutefois relu par les participants, avant sa validation par le prochain conseil d'école.

❷ **Vie de l'école** : évènements marquants, activités réalisées,...

☞ Piscine

Le premier cycle de natation (les CP) s'est terminé à la mi-décembre.

☞ Séances au gymnase

Les séances au gymnase vont se terminer à la fin du mois. Les enseignants sont très satisfaits d'en avoir bénéficié et ils remercient sincèrement la Mairie pour le transport. Le fait d'avoir, dans la semaine, 3 débuts d'après-midi affectés à l'école (pour les 6 classes ; les élèves de la classe ULIS étant intégrés en sport dans toutes les autres classes) a été très appréciable.

☞ Endurance

En décembre (pour le cycle 3) et en février (pour le cycle 2), les élèves de l'école ont participé à une rencontre sportive « ENDURANCE » avec des élèves d'autres écoles.

Ces rencontres se sont déroulées au stade de MONTFORT et ont été organisées par le Conseiller Pédagogique en E.P.S.

☞ Remplacement de madame CRÉTOIS

Madame CRÉTOIS, titulaire de la classe du CM1, est actuellement en Congé Maternité. Globalement, les élèves ont bénéficié d'un maître ou d'une maîtresse chaque jour.

Les enseignants précisent qu'ils regrettent que les élèves aient eu différents remplaçants. L'équipe enseignante n'a aucun pouvoir sur l'attribution des remplaçants ; c'est un service spécifique de l'Inspection Académique qui gère ces situations.

Madame CRÉTOIS retrouvera sa classe au retour des vacances de printemps, à la mi-mai.

Les parents des élèves de cette classe s'inquiètent du suivi du programme de CM1. Les enseignants en sont conscients et déplorent le manque de stabilité dans ce remplacement. Cette situation sera naturellement prise en compte par la maîtresse à son retour. En CM2, il y aura aussi beaucoup de révisions qui permettront un retour sur les acquis.

Afin d'assurer une meilleure communication avec les familles, les enseignants proposent de coller dans les cahiers jaunes des élèves concernés par un remplaçant, toutes les informations dont l'école disposera en temps direct.

☞ Rythme Scolaire

Comme elle l'a expliqué dans un courrier qu'elle a fait passer aux familles au retour des vacances d'hiver, la Mairie a décidé le **strict statu quo** du rythme scolaire actuel pour les 2 écoles publiques (maternelle et élémentaire). Madame COULON explique que de nombreux facteurs ont été à l'origine de la décision de la municipalité, et pas seulement l'organisation du travail du personnel.

La compétence « Enfance-Jeunesse » va être reprise en totalité par la Communauté de Communes du GESNOIS-BILURIEN. L'intégration complète devrait en principe se faire à compter du 1^{er} janvier 2019 ; la date n'étant toutefois pas encore confirmée.

Les parents expriment n'avoir pas compris le but de la consultation sur le sujet en décembre puisque l'avis général n'a pas été suivi. La Mairie comprend que beaucoup de familles ont eu le sentiment de ne pas avoir été écoutées. Les délais étaient trop courts pour organiser quelque chose de nouveau pour septembre 2018.

Sur l'ensemble des communes de la communauté de Communes, 12 passeront à 4 jours, 9 resteront à 4,5 jours et 2 ne se sont pas prononcées. Peut-être que les rythmes seront harmonisés entre toutes pour la rentrée 2019 ?

Madame COULON rappelle la réunion d'échange sur le sujet, ouverte à tous les parents d'élèves, proposée ce vendredi 23 mars à 18h30.

③ Projets en cours et à venir

☞ Semaine de la Presse

Trois classes (ULIS, CE2/CM1 et CM2) participent à cette semaine de la Presse. Le thème en est cette année : « D'où vient l'information ? »

☞ Travail avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)

La classe ULIS bénéficie d'une intervention de la LPO sur : *Sensibiliser les élèves sur les espaces naturels sensibles*. Il y en a un espace sur le site de « La Belle Inutile ». 3 demi-

jours sont programmées dans l'année et les transports des élèves sur les sites sont pris en charge par le Conseil Général. Une intervention sur les rapaces a déjà été effectuée.

☞ Projet de l'année sur le SPORT

Toutes les classes de l'école vont s'essayer aux rollers cette année.

L'aboutissement de ces entraînements sera de patiner sur la glace pendant un après-midi à la Patinoire. Cette sortie sera complétée par un parcours d'orientation à l'Arche de la Nature pour 2 classes et d'un Rallye-Découverte du Vieux-Mans, pour les 4 autres classes ; les élèves de la classe ULIS étant répartis dans toutes les autres classes pour cette sortie.

L'école a acheté des rollers et des protections pour les enfants qui n'en ont pas à la maison. Les entraînements auront lieu sous le préau.

Les dossiers de demande de financements de ce projet seront envoyés à la Mairie et à l'Amicale Récré'Action début avril.

④ Questions diverses

🔗 Réponse à la question 4

La Mairie déplore que les parents ne respectent pas la limitation de vitesse aux abords de l'école.

Les travaux d'aménagement de la Grande Rue sont retardés car la stabilité des sous-sol n'est pas aussi bonne que pensée. Lorsque l'aménagement sera fait, il n'y aura plus de sortie des classes Grande Rue.

La mairie ne peut pas donner de date pour le début des travaux rue du Haras. Lorsque ces travaux seront effectués, il n'y aura plus qu'une seule entrée (et sortie) rue du Haras avec un espace d'attente sécurisé pour les élèves.

Les enseignants rappellent qu'ils ne sont pas responsables des élèves après l'heure de sortie. Par bienveillance, ils restent quand même pour surveiller qu'aucun enfant ne reste seul sur le trottoir mais, légalement, il n'y a aucune obligation. Si un élève rentre à pied chez lui sans avoir l'autorisation de ses parents, les enseignants ne peuvent en être tenus pour responsables. Il convient donc que chaque enfant respecte les consignes données par sa famille.

Concernant la sécurité des piétons à la sortie, les enseignants proposent de réfléchir à une éventuelle sortie unique rue du Haras, par le grand portail. C'est en réflexion pour le retour des vacances de printemps. Il faut prendre en compte toutes les hypothèses de comportement des enfants, des familles ainsi que l'organisation de la vie de l'école (temps de classe, TAP, accueil périscolaire).

🔗 Question complémentaire

Certaines familles demandent des photos des représentants des parents d'élèves pour savoir à qui s'adresser de visu.

Les parents d'élèves sont d'accord pour réaliser un trombinoscope que les enseignants afficheront dans les panneaux de l'école, à côté du Procès-Verbal du Conseil d'École.

Carnaval

La mairie précise que le circuit du défilé doit être modifié à cause du plan Vigipirate. Le parcours s'en trouve un peu raccourci. La mairie est soumise aux restrictions ordonnées par la Préfecture.

La directrice :
M-C CASTILLON

Le secrétaire de séance:
A. GILLET